

Mois thématique : Juin

La prévention et le traitement du déconditionnement s'amorcent par nos gestes simples du quotidien qui sont faits **AVEC** et non pas pour la personne hébergée.

A : Accompagner	V : Vérifier	E : Effectuer	C : Communiquer
MOIS	THÉMATIQUES DES LOISIRS	THÉMATIQUE APTD	
Juin	3e dimanche - fêtes des pères 24 - Saint-Jean-Baptiste	Rémoniscence	

Exemple d'activités dirigées à compléter **AVEC** la personne hébergée :

- **Accompagner** la personne hébergée dans le visionnement d'albums photos ou le visionnement d'émission de télévision ou de films d'époque;
- **Communiquer** avec les proches des personnes hébergées pour obtenir des photos d'époque personnalisées;
- **Vérifier/Communiquer** avec les personnes hébergées afin de les orienter dans les 3 sphères (temps, environnement, personnes) au quotidien;
- **Effectuer** la révision de :
 - APTD # 28 : Surveillance d'atteinte psychologique
 - APTD # 32 : matériel cognitif.



Mois thématique : Juin

Loisirs et services alimentaires :

- **Effectuer** des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Communiquer** en impliquant le personnel, les bénévoles et les proches pour accomplir des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Vérifier** que tout soit mis en place lors des collations thématiques d'époque;
- **Communiquer** avec les personnes hébergées lors d'activités de réminiscence;
- **Accompagner** à l'écriture d'épisodes de la vie des personnes hébergées;
- **Communiquer** les « bons coups » lors de la tenue d'activités spéciales : musique d'autrefois accompagnée de chants et mouvements de danse, quiz : « Je me souviens » (métier, auto, chanson...).



« Le but de la vie, ce n'est pas l'espoir de devenir parfait, c'est la volonté d'être toujours meilleur. »

Ralph Waldo Emerson

Merci de collaborer au maintien des acquis des personnes hébergées et ainsi leur permettre de maintenir leur autonomie et leurs capacités.

Merci de votre travail d'équipe!

JUIN est le mois du **DROIT DE PARTICIPER AUX DÉCISIONS**

C'est le droit de participer à toute décision pouvant affecter son état de santé ou son bien-être mental et physique, de participer à la mise en place et à la modification du plan d'intervention proposé.

Les prestataires de services démontrent une attitude bien traitante en accompagnant avec chaleur et courtoisie, la personne hébergée dans sa prise de décision.